

# 12 clés pour grandir à loisir

Des centres aérés aux accueils de loisirs, les centres de loisirs existent depuis cinquante ans sous des dénominations diverses, et sont devenus les structures de référence en matière d'accueil des enfants et des adolescents durant leur temps libre. Leur nombre (33 000 environ) et leur diversité, mais aussi leur capacité d'accueil (3 millions d'enfants par an) et leur adaptation aux différents contextes locaux attestent de leur nécessité.

La contribution de ces structures s'inscrit dans un processus d'éducation, en tant que réponse aux aspirations des enfants et des adolescents et en tant qu'espace de résolution d'enjeux sociaux et culturels auxquels, avec leurs parents, ils se trouvent confrontés.

Les Francas revendiquent que soit reconnu ce rôle éducatif des centres de loisirs et proposent aux organisateurs des démarches de réflexion et d'actions intégrant des perspectives sociales, éducatives et culturelles, tant sur le plan des orientations que sur celui des pratiques pédagogiques.

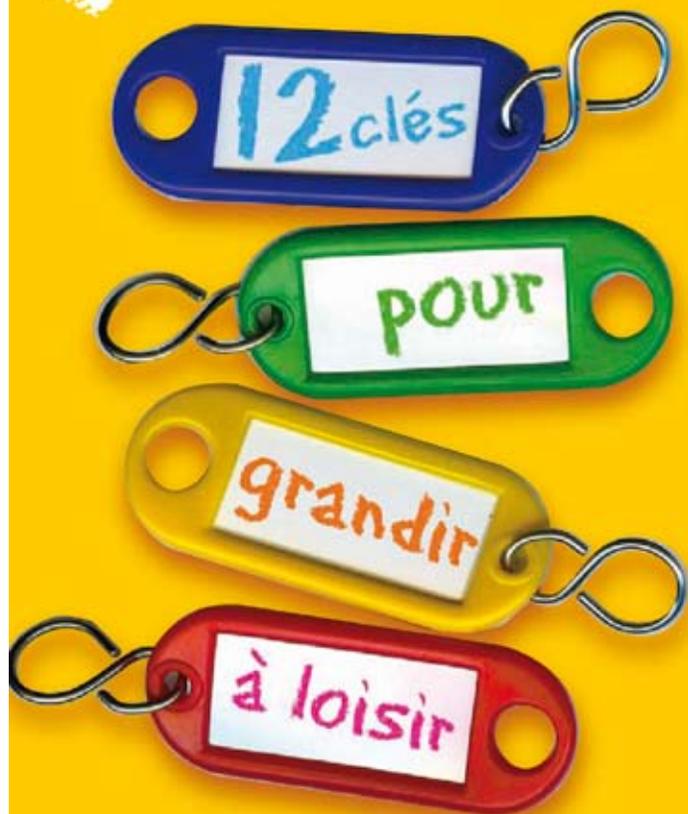
Par leurs propositions et programmes d'action : « l'enfant dans la cité », « la citoyenneté des mineurs » et plus récemment « la place de l'enfant », les Francas contribuent à l'évolution du paysage éducatif. Un grand nombre de démarches territoriales de type « **Projet Éducatif Local** » se sont inspirées de ces propositions, reprenant notamment les trois missions dévolues aux centres de loisirs :

l'accueil de tous les enfants du territoire, l'orientation vers les potentialités éducatives de ce territoire, la mise en vie d'activités répondant aux aspirations et aux besoins de ces enfants et de ces adolescents.

Au travers d'un certain nombre d'expériences localisées, réalisées ces deux dernières années dans leur « **démarche nationale d'observation** », les Francas ont démontré que les centres de loisirs constituent :

- des espaces structurant du temps libre, commun à tous les enfants du territoire,
- des espaces largement ouverts sur la cité, d'accès facilité, notamment au regard des possibilités économiques des familles,
- des espaces générant une offre d'activités éducatives et une offre d'accueil corrélées aux temps de vie des enfants, et si besoin à ceux de leurs parents,
- des « espaces appétissants » où les besoins fondamentaux des enfants et des adolescents sont pris en compte.

Cette démarche nous a permis d'imaginer et de construire les **12 clés pour grandir à loisir** que nous vous proposons d'essayer. Elles offrent une base de travail appropriée aux réalités, permettant de démontrer l'intérêt éducatif des centres de loisirs sans rien enlever de la plasticité qui constitue une grande part de leur originalité.



les francas

L'éducation en mouvement |

les francas

L'éducation en mouvement |



**Les centres de loisirs éducatifs sont des « entités éducatives » porteuses d'une ambition pour les enfants et les adolescents du territoire.**

Les valeurs sur lesquelles se fonde leur action éducative sont constitutives de la dignité de tout être humain et sont appropriables au travers de situations fréquentes et variées, adaptées aux publics. Les centres de loisirs contribuent à l'éducation en développant une action complémentaire de celle de la famille et de celle de l'école poursuivant, à la fois une fonction sociale et une fonction éducative et culturelle.



**Le projet éducatif de l'organisateur s'appuie sur des références partagées et sur une démarche mobilisant différents acteurs éducatifs.**

Défini à partir de l'analyse des besoins des publics auxquels il s'adresse, mais aussi fonction des exigences individuelles et collectives de notre époque et en fonction de l'environnement, du contexte dans lequel il s'inscrit, le projet éducatif propose une perspective de vie en société nécessitant l'acquisition de compétences sociales. Fondé sur une « culture commune » des acteurs éducatifs locaux, son élaboration et son évaluation se mettent en œuvre dans une démarche participative. Intégrant les évolutions sociétales, les changements locaux, son évaluation s'inscrit dans le moyen terme et porte sur le développement des compétences sociales plus que sur l'acquisition de connaissances ou de compétences techniques.



**Les centres de loisirs éducatifs mettent en œuvre de façon quotidienne les principes de laïcité, de mixité (dans toutes ses composantes), de solidarité, de participation.**

Le « Vivre ensemble », élément de toute vie de société, constitue l'une des références des projets éducatifs et pédagogiques. La mise en vie des principes de laïcité et de solidarité se traduit au quotidien ; à la fois dans les formes d'organisation, les situations que vivent

les enfants et les adolescents, les attitudes des animateurs, et, plus largement de tous les adultes amenés à intervenir dans cet espace. La mise en vie du principe de participation est visible au travers des situations proposées aux enfants et aux adolescents, y compris celles contribuant à l'appropriation de connaissances.



**Dans les centres de loisirs éducatifs, l'accessibilité et l'attractivité sont deux notions indissociables de l'accueil du plus grand nombre d'enfants, quelque soit leur situation socio-économique.**

L'accessibilité dans toutes ses dimensions (informative, financière, géographique et socio-culturelle), mais aussi l'attractivité sont recherchées ; des initiatives permettant leur amélioration sont prises par l'organisateur, comme par les équipes pédagogiques. Afin de garantir un niveau élevé de mixité sociale et un accès de chaque enfant quelle que soit la situation financière de ses parents ; la priorité est donnée à la mise en place de tarifs différenciés publics avant le recours aux aides sociales.

De même, une vigilance constante est exercée sur les questions de la qualité de l'accueil, de la mixité des publics, de l'accès pour tous aux potentialités du territoire.

Des actions particulières concrétisent la volonté d'accueil des enfants en situation de handicap.



**Pour les parents, les centres de loisirs éducatifs sont des espaces de participation et d'engagement constituant une « porte d'entrée » des politiques éducatives locales.**

Le principe de convergence de l'action éducative se traduit, entre autres, par la mise en vie de « collectifs parents », de « conseils de parents », capables de développer, sous des formes contractuelles ou conviviales, des initiatives variées ; pérennes ou occasionnelles. Les projets et actions proposés aux parents sont élaborés en tenant compte des dimensions temporelles et territoriales, composantes essentielles des modes de vie et des centres d'intérêt. Ces initiatives sont mises en œuvre, avec l'équipe pédagogique, dans une démarche de partenariat respectueuse du rôle de chacun.



**Les centres de loisirs éducatifs sont une composante essentielle de toute politique publique éducative locale en direction des enfants et des adolescents.**

Ils constituent un élément indispensable du service public local en matière d'éducation. Les liaisons avec le projet éducatif local (PEL) sont identifiées. Ils contribuent à la réussite des missions d'accueil, d'orientation et d'activité, sur le territoire couvert par le PEL. Les liens avec les établissements scolaires sont lisibles, les actions permettant leur renforcement sont valorisées.





**Les centres de loisirs éducatifs contribuent aux acquisitions de connaissances, à la conquête de l'autonomie et de la responsabilité, au « vivre ensemble », à « l'agir ensemble ».**

Espaces de rencontres ouverts à tous les enfants et adolescents du territoire, d'âges et de milieux divers ; ils constituent des lieux pour « vivre et agir ensemble » capables de répondre aux besoins des publics, en ce sens :

- Ils mettent en œuvre des propositions diversifiées en vue d'associer les enfants et les adolescents à la gestion de leur cadre de vie, de leur temps, de leur programme.
- Ils développent des situations favorisant la participation active à l'élaboration, à l'actualisation, à la mise en vie et au contrôle des règles de vie collective.
- Les équipes pédagogiques permettent aux enfants et adolescents d'exercer des choix réels, de prendre des responsabilités, de réaliser collectivement des projets.
- Une organisation est mise en place pour qualifier les animateurs sur ces questions et pour les accompagner dans la réalisation des actions.

**La contribution éducative des centres de loisirs éducatifs porte sur plusieurs domaines :**

**Espaces du jeu.** Du jeu symbolique aux jeux sportifs codifiés, les pratiques ludiques dans toutes leurs déclinaisons sont au cœur des projets pédagogiques des centres de loisirs éducatifs.

**Espaces de découvertes.** Les pratiques artistiques, culturelles, ludiques, sportives, scientifiques, sont développées avec un souci de qualité concrétisé par le choix des situations, des intervenants, des démarches et des conditions de mise en œuvre.

**Espaces ouverts sur l'environnement.** Des actions contribuant à la connaissance et à l'utilisation du territoire, des projets générant la rencontre avec l'environnement institutionnel, humain, culturel et social sont proposés à tous les enfants.

**Espaces de la participation.** L'action en ce domaine se décline à la fois par les modes d'organisation et par les pratiques proposées ; leur diversité, leur adaptation au public et leur cohérence confèrent au centre de loisirs éducatifs un caractère participatif.

**Espaces de société.** Les questions de notre temps sont prises en compte. Concernant des sujets tels que le développement durable, la citoyenneté, l'accès aux droits, des pratiques de qualité sont proposées aux enfants et aux adolescents ; elles leur donnent la possibilité de se confronter à l'information, au débat, de construire des opinions et de les diffuser.



**Dès la première enfance, les centres de loisirs éducatifs proposent des formes d'action originales, complémentaires et distinctes des autres structures :**

En constituant des passerelles entre les espaces préscolaires, scolaires et périscolaires, ils contribuent à la fluidité des parcours éducatifs. Ils mettent en œuvre un projet prenant en compte l'ensemble des caractéristiques de chaque tranche d'âge, notamment celles de la petite enfance : découverte des espaces, relation aux adultes et aux autres enfants, pratiques éducatives, rythmes de vie adaptés à la plus ou moins longue durée de l'accueil.

Ils prennent les initiatives permettant aux parents de les identifier en tant que lieux privilégiés de la complémentarité éducative.





**Les « Espaces ados », les « Accueils de jeunes » sont des centres de loisirs éducatifs, qui, sous des dénominations adaptées, amènent à passer des pratiques de loisirs à la mise en œuvre de compétences sociales :**

L'action développée par les équipes pédagogiques prend en compte l'ensemble des problématiques qui se posent aux adolescents pour imaginer et mettre en œuvre des propositions diversifiées, complémentaires, sur le territoire local ou intercommunal, aboutissant à dépasser l'espace de proximité. Les actions, le fonctionnement des structures s'adaptent au territoire vécu et aux imbrications de territoires caractéristiques de la mobilité des adolescents.

Les projets pédagogiques sont conçus comme des liens entre divers lieux ressources, entre divers acteurs éducatifs.

Ils sont construits dans la rencontre directe avec les adolescents. La souplesse du fonctionnement est garante de la mixité, de la cohésion entre les individus, entre les groupes.

Les modes d'organisation proposés aux adolescents sont questionnés en permanence, avec le souci de proposer des formes diversifiées : groupes de projets, ATEC, section « jeunes » dans une association. Ces modes d'organisation leur permettent, s'ils le souhaitent, de trouver des formes d'implication dans l'action éducative ou culturelle locale.



**L'originalité de l'action éducative en centre de loisirs éducatifs repose sur la rencontre de plusieurs acteurs éducatifs :**

La qualification de chaque animateur, la qualification collective des équipes pédagogiques sont des éléments majeurs du projet de l'organisateur. Ce processus intègre l'engagement éducatif est considéré en tant que démarche de formation pour l'individu.

L'attention du directeur est polarisée sur le fonctionnement des équipes pédagogiques, sur la qualité du travail collectif, sur l'exercice par chaque animateur de toutes les capacités constitutives de son rôle, sur l'exercice réel de la responsabilité, de la prise d'initiatives.

Un niveau de qualification élevé est recherché et pérennisé. Cela passe par la permanence de tout ou partie des intervenants, par des actions de résorption de la précarité des conditions de travail.



**Les centres de loisirs éducatifs constituent des espaces de démocratie locale, des espaces d'animation de la vie locale :**

Leur organisation favorise l'évolution des individus, la prise de responsabilité, les changements de rôles. Des actions originales sont mises en œuvre pour favoriser et valoriser l'engagement des jeunes.

Des projets de relation sont élaborés en direction des parents, ils visent à développer l'implication de ceux-ci dans l'action du centre de loisirs éducatif.

En cohérence avec le projet éducatif local, les centres de loisirs éducatifs peuvent exercer des missions en matière d'information, de médiation.

